

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/03/2023

Dossier complet le :

24/03/2023

N° d'enregistrement :

2023-0009

1. Intitulé du projet

Création d'un crématorium sur la commune de Marconne (62)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

OGF

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GOURINAL Jean-Antoine Directeur des Crématoriums et de l'Environnement

RCS / SIRET

5 4 2 0 7 6 7 9 9 0 0 1 4 8

Forme juridique

Société anonyme à conseil d'administr.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
48°	Le terrain visé par le projet présente une superficie de 3 617 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction et l'exploitation d'un crématorium sur la commune de Marconne, ainsi que des aménagements pour la création d'un parking, d'un jardin du souvenir et d'espaces verts.

Le Groupement OGF – ELYSIO INVEST est délégataire pour la construction et l'exploitation du crématorium des 7 Vallées sur la commune de Marconne.

4.2 Objectifs du projet

Actuellement, quatre crématoriums sont implantés à l'échelle départementale (Pas-de-Calais). La création d'un équipement d'intérêt général sur la commune de Marconne se justifie par l'augmentation croissante de la demande de crémations.

Cette acceptation de plus en plus grande de la crémation conduit un certain nombre de communes et de collectivités locales à construire des crématoriums ou à augmenter leur capacité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux a une durée estimée à 14 mois, avec un passage journalier moyen de deux véhicules liés au chantier. Les travaux s'effectuent pendant la journée à l'extérieur.

Le chantier est équipé d'une base vie, composée de bâtiments mobiles comprenant toilettes et vestiaires.

Une charte « Chantier à faibles nuisances » est imposée aux entreprises. Elle inclut notamment des obligations en termes de maîtrise des éventuels impacts sur les sols et le sous-sol, de gestion des déchets ou encore de conservation d'un « chantier propre » afin de maîtriser au mieux l'aspect visuel du chantier depuis l'extérieur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le contrat de délégation de service public prévoit une durée dont 30 ans d'exploitation. Il est prévu que le crématorium de Marconne soit ouvert 6 jours par semaine (du lundi au samedi) de 8h30 à 19h00.

Le crématorium est constitué d'une partie publique réservée à l'accueil des familles et d'une partie technique abritant l'ensemble des installations, réservée au personnel. Le projet comporte un appareil de crémation ainsi qu'un système de traitement des émissions atmosphériques.

L'exploitation d'un appareil de crémation est prévue dans un premier temps puis deux appareils sont prévus à terme. L'appareil de crémation, fonctionnant au gaz naturel, est constitué :

- d'une chambre de crémation, dans laquelle se produit la crémation des cercueils avec la gazéification et la combustion des différents éléments organiques en présence d'un taux d'oxygène réduit et à une température de 750°C ;
- d'une chambre de postcombustion des gaz, dans laquelle le mélange gazeux oxydé provenant de la chambre de crémation est maintenu à un taux d'oxygène augmenté (supérieur à 6 %) et à une température de 850°C ;

Le système de filtration permet le traitement des gaz et des fumées avant rejet dans l'atmosphère. Il consiste en un traitement par voie sèche et comprend un refroidisseur de fumées (pour refroidir les gaz à une température compatible avec le fonctionnement du neutralisant utilisé pour le traitement, soit 150°C environ) couplé à un aéroréfrigérant pour évacuer les calories, ainsi qu'un doseur de réactifs neutralisants pour le traitement des fumées. Des manches filtrantes permettent la rétention des composés contenus dans les gaz, qui sont récupérés dans des fûts hermétiques.

L'activité prévisionnelle maximale est de 1 870 crémations par an.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC); autre : Evaluation environnementale au cas par cas au titre de l'article R122-2 du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle concernée	3 617 m ²
Emprise au sol du projet	954.6 m ²
Superficie bâtiments	703.8 m ²
Superficie cour et voie de service	344.3 m ²
Superficie voirie de l'aire de stationnement	744.7 m ²
Superficie chemin piéton, parvis, cheminement et jardin du souvenir	194.5 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZA le Grand Tour 62140
MARCONNE; MARCONNE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 0 1' 4 8 " E. Lat. 5 0° 2 1' 5 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 2, nommée « La basse Vallée de la Canche et ses versants en aval d'Hesdin » et référencée 310013699. Elle est localisée à environ 300 m au nord-ouest du terrain visé par le projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun autre espace protégé (ZICO, APPB, parc naturel régional, réserve naturelle nationale, parc national, etc.) n'est identifié dans le périmètre d'étude étendu de 5 km autour du terrain visé par le projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'espace protégé le plus proche est le PNR de la Baie de Somme Picardie Maritime, situé à 7 km au sud-ouest du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Onze édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques sont présents dans le périmètre d'étude de 2 km autour du terrain visé par le projet. L'hôtel de ville d'Hesdin le plus proche du projet, situé à 880 m. La bretèche et les façades de l'hôtel de ville d'Hesdin sont inscrits au titre des MH (1926/06/10 et 1946/12/02). Celui-ci est donc situé en dehors du rayon de protection de 500 m.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun site n'est inscrit sur les communes d'Hesdin et de Marconne.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est de type B (pSIC/SIC/ZSC) « Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie », située à environ 6 km au sud-ouest du terrain visé par le projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'une superficie de 3,74 ha, le site du « Tour de Chaussée d'Hesdin » est classé depuis le 22 février 1928. Il est localisé sur la commune d'Hesdin, à 1 km au nord-est du projet. Les arbres de l'avenue d'Arras située de part et d'autre de la promenade de la Tour de Chaussée d'Hesdin, sont élégamment classés à la même date.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau consommée par le crématorium provient du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concernent les besoins en eau potable estimées à quelques mètres cubes par jour. La récupération d'eaux pluviales permet l'arrosage des espaces végétalisés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain visé par le projet n'appartient à aucun périmètre à portée réglementaire au regard d'éventuels intérêts écologiques. N'étant pas reconnu pour être habité par des espèces de flore ou de faune protégées, la phase de chantier n'a pas d'incidence notable. En exploitation, les surfaces imperméabilisées (bâtiment, parking et voiries) recouvrent des parties actuellement enherbées. L'implantation d'arbres et de haies végétales à essences locales participe à la mise en valeur du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas à l'origine d'impact notable sur : <ul style="list-style-type: none"> • la quantité et la qualité des effluents ; • le trafic routier ; • la qualité de l'air ; • les émissions sonores, lumineuses et olfactives. Ces données montrent une absence d'incidence du projet de crématorium de Marconne sur les zones appartenant au réseau NATURA 2000 les plus proches du terrain visé par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain visé par le projet est localisé dans la zone d'activité localisée au sud de Marconne. Un fort développement d'identité végétale est mis en place dans le cadre du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain visé par le projet se trouve en dehors des zones d'aléa fort de l'Atlas des Zones Inondables (AZI). La commune de Marconne n'est pas soumise à un PPRN lié aux cavités souterraines. La commune de Marconne est classée en zone de sismicité de niveau 1 (sismicité très faible). Elle n'a pas fait l'objet d'arrêté de catastrophe naturelle pour l'aléa « séisme » et n'est pas soumise à un PPRN liés aux séismes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Sur la base du retour d'expérience, les niveaux de risques associés aux émissions atmosphériques des crématoriums sont inférieurs aux seuils de référence. Les équipements mis en place sont performants et les émissions atmosphériques inférieures aux valeurs limite de rejet réglementaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de chantier, il est estimé un passage journalier de 2 véhicules, ce qui ne présente pas d'incidence vis-à-vis du trafic routier avoisinant et donc de gêne en termes d'accès et de circulation. Considérant un nombre maximal de 200 véhicules journaliers, soit 400 passages, l'impact est négligeable au regard du trafic engendré par les activités de commerce (zone d'activités) situées à proximité du terrain ainsi que des routes départementales qui traversent la commune.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase de travaux occasionne ponctuellement des nuisances sonores dues principalement aux mouvements des engins de chantier. Les niveaux sonores restent à un niveau acceptable par le voisinage, en dessous des limites réglementaires. En phase d'exploitation, compte tenu de la nécessité d'un confort favorable au recueillement pour les familles, les installations techniques ne génèrent pas des nuisances sonores au voisinage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les locaux sont ventilés selon les normes et la réglementation en vigueur. La mise en place d'un système de traitement des fumées permet la neutralisation des éventuelles odeurs résiduelles issues de la combustion.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du crématorium n'engendre pas de nuisances vibratoires spécifiques.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de chantier, les travaux s'effectuent pendant la journée à l'extérieur. Ils ne sont pas à l'origine de nuisances lumineuses. L'exploitation du crématorium n'est pas à l'origine de nuisances lumineuses étant donné l'absence d'activité nocturne et d'enseignes lumineuses, et est donc conforme à l'Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principales émissions atmosphériques sont celles générées par l'appareil de crémation. Ces émissions sont rejetées au niveau de la cheminée après avoir subi un traitement par filtration. Les émissions atmosphériques sont essentiellement composées de gaz de combustion, de poussières, de métaux, de dioxines/furanes, d'acide chlorhydrique et de Composés Organiques Volatils. Les équipements performants assurent des rejets atmosphériques inférieurs aux valeurs limite de rejets réglementaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. effluents
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents liés à l'exploitation du futur crématorium comprennent les eaux usées sanitaires et les eaux pluviales. Les réseaux d'eaux usées/eaux pluviales sont raccordés aux collecteurs publics via des regards de raccordement. Le projet ne génère pas d'effluents additionnels considérant l'absence de besoin en eau pour le système de traitement des émissions atmosphériques (utilisation de réactifs sous forme solide). Le projet n'est donc pas à l'origine d'impacts notables liés à ses effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets d'activités (résidus de filtration des fumées et métaux), générés en quantités relativement faibles, sont éliminés via les filières d'élimination sélectives adaptées. Les déchets ménagers sont éliminés en suivant la filière de collecte mis en place par la municipalité. L'impact du projet sur la gestion des déchets est considéré comme limité.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain visé par le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de patrimoine (monuments historiques, sites inscrits et classés au titre du paysage).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la base de données géographiques CORINE Land Cover France, le terrain visé par le projet est situé dans une zone de « Prairies ».

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Blank area for providing details on measures and characteristics of the project to avoid or reduce negative impacts.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Blank area for explaining the need for or exemption from environmental evaluation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

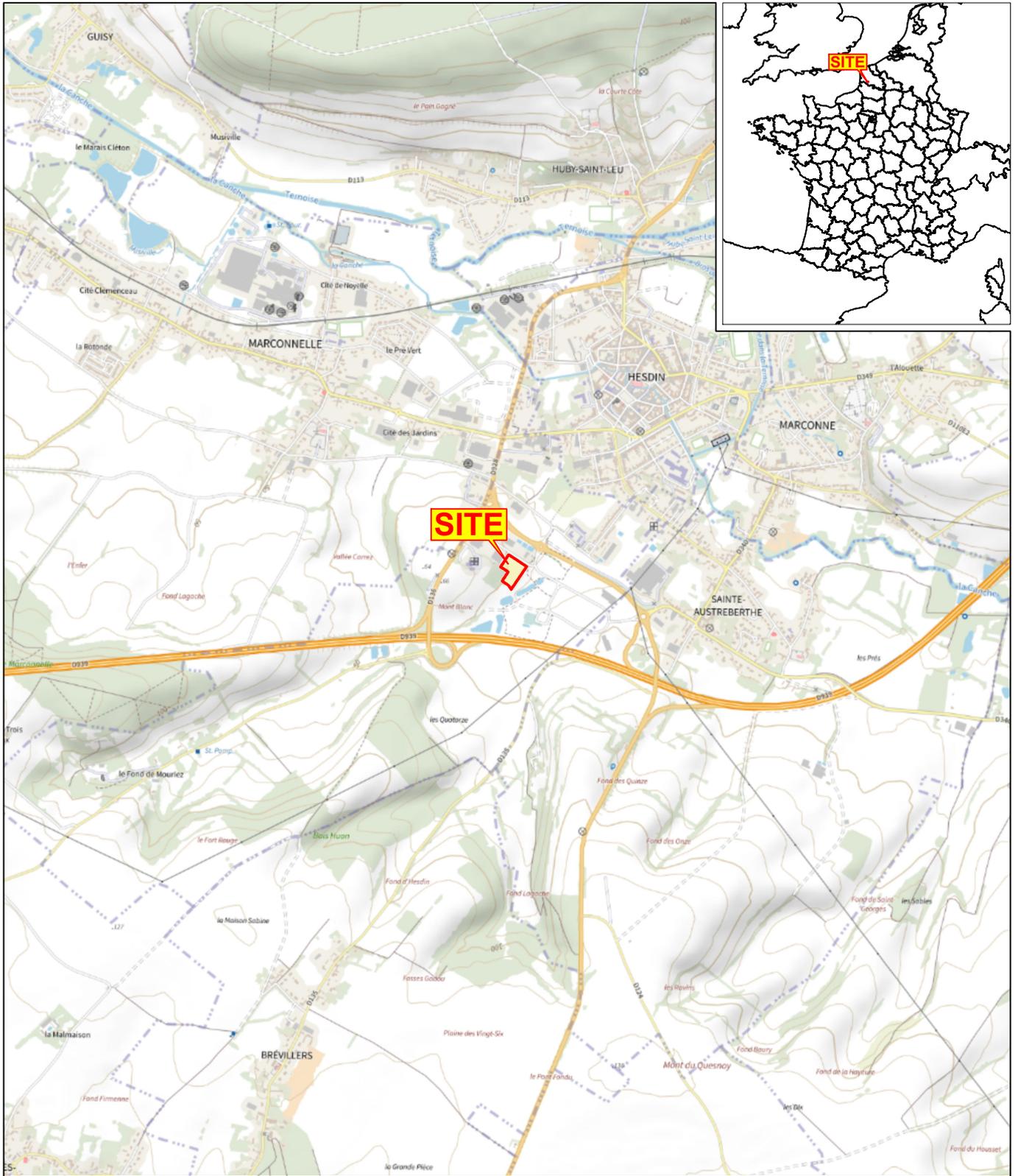
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Télédéclaré le 31/01/2023

Signature



Source : Carte IGN Geoportail

0 500 1000 m



LOCALISATION DU PROJET

 AECOM France Bureau De Paris 10, Place De Belgique 92250 La Garenne-Colombes	Titre	ETUDE D'IMPACT – PROJET DE CREMATORIUM	Ech. 1/25 001	Format A4
	Lieu	MARCONNEL (62)	Date JANVIER 2023	
	Client	OGF	Proj. 60696915	
			Ref. BDX-RAP-22-03606	
			Dess. JFJ	Vérif. LCM
			ANNEXE 2	

Annexe 3 : Zone d'implantation du projet



Annexe 3 : Zone d'implantation du projet



Source : Google Maps - Date de la prise de vue aérienne : avril 2019

Annexe 4 : Plan du projet

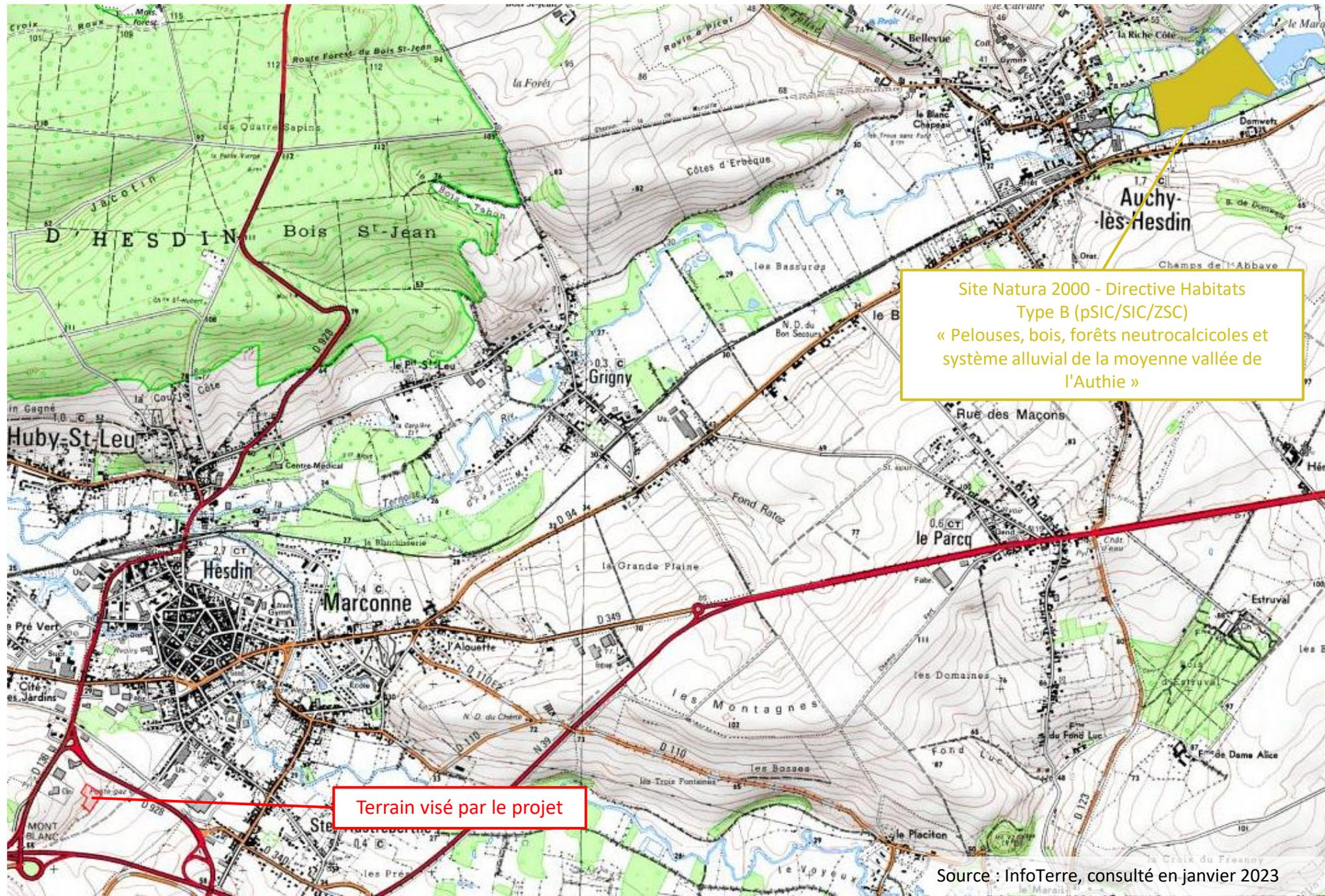


Source : Note de présentation du parti architectural et urbanistique, OGF – 27 mai 2022

Annexe 5 : Plan des abords du projet



Annexe 6 : Localisation de la zone Natura 2000 à proximité du site



1 Mesure prises pour supprimer / réduire les impacts sur l'environnement

1.1 Mesures relatives à la phase de travaux

Dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE), les phases de travaux respecteront un objectif de faibles nuisances ainsi qu'une obligation en termes de bruit, poussières, aspect visuel et évacuation des déchets.

Les mesures suivantes seront mises en place pour la préservation du milieu naturel :

- les déchets issus de la phase chantier seront traités par des filières adaptées ;
- le retrait des véhicules de chantier du site sera effectué en cas de fortes pluies ;
- le contrôle de l'étanchéité des circuits hydrauliques et blocs-moteur et plus généralement des engins utilisés lors du chantier sera effectué régulièrement ;
- les matériaux seront approvisionnés en flux tendu dans la mesure du possible afin d'éviter au maximum le stockage sur site.

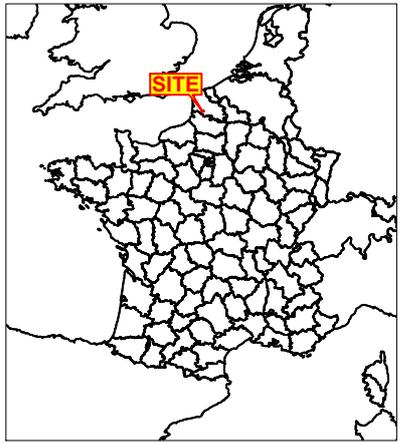
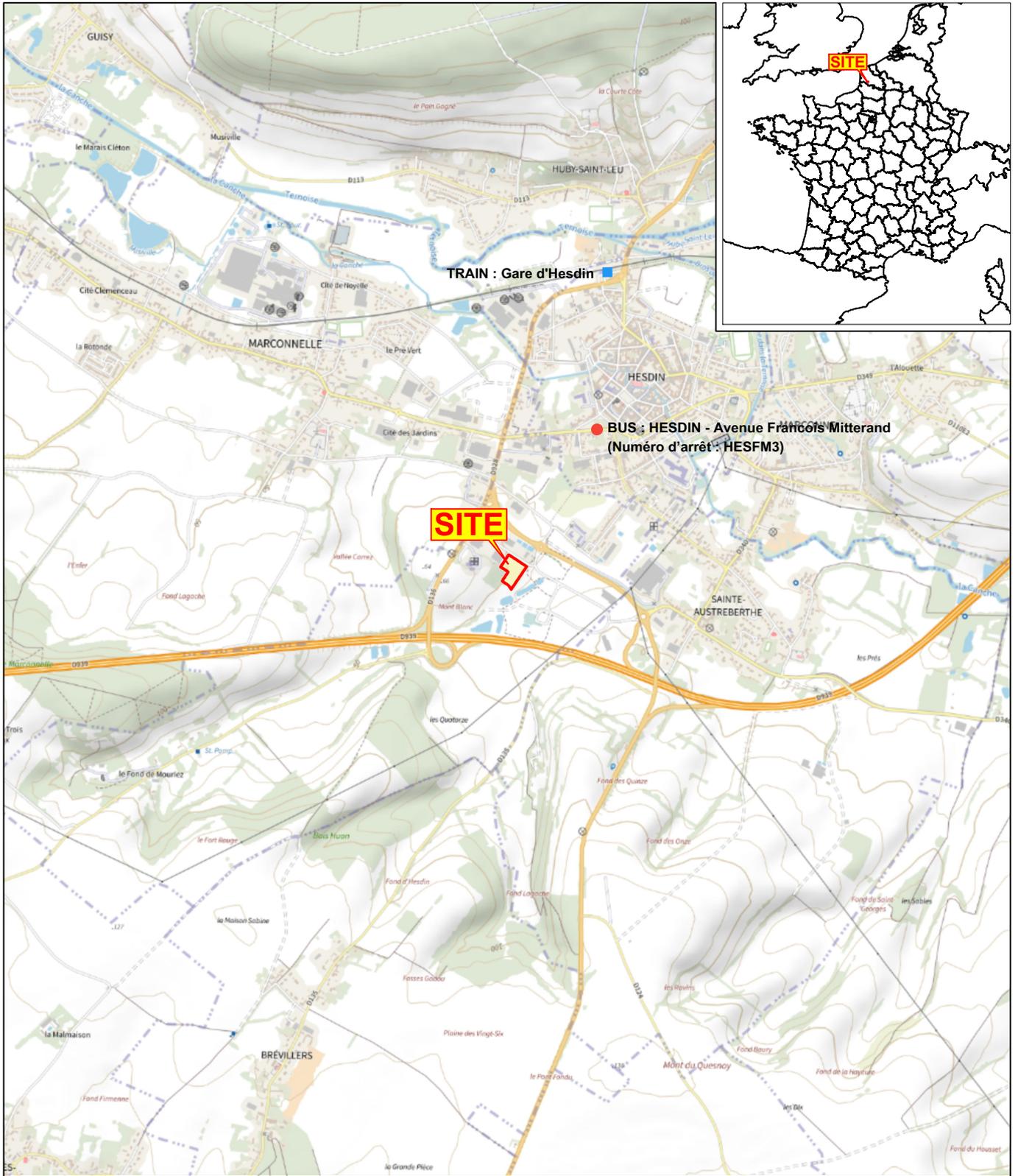
De plus, les prescriptions suivantes seront imposées aux entreprises de travaux :

- limiter les nuisances d'une manière générale ;
- limiter les pollutions et la génération de déchets ;
- informer les riverains et entretenir de bonnes relations ;
- former et informer l'ensemble du personnel de chantier ;
- surveiller la gestion des déchets ;
- gérer le trafic des transports et engins.

1.2 Mesures relatives à la phase d'exploitation du crématorium

L'appareil de crémation disposera d'une ligne de filtration des fumées, qui fera l'objet d'une maintenance régulière. Les rejets atmosphériques en sortie de cheminée feront l'objet d'un contrôle périodique.

L'ensemble des déchets générés par l'activité envisagée sera traité par des filières adaptées et les quantités par type de déchet seront suivies annuellement.



Source : Carte IGN Geoportail

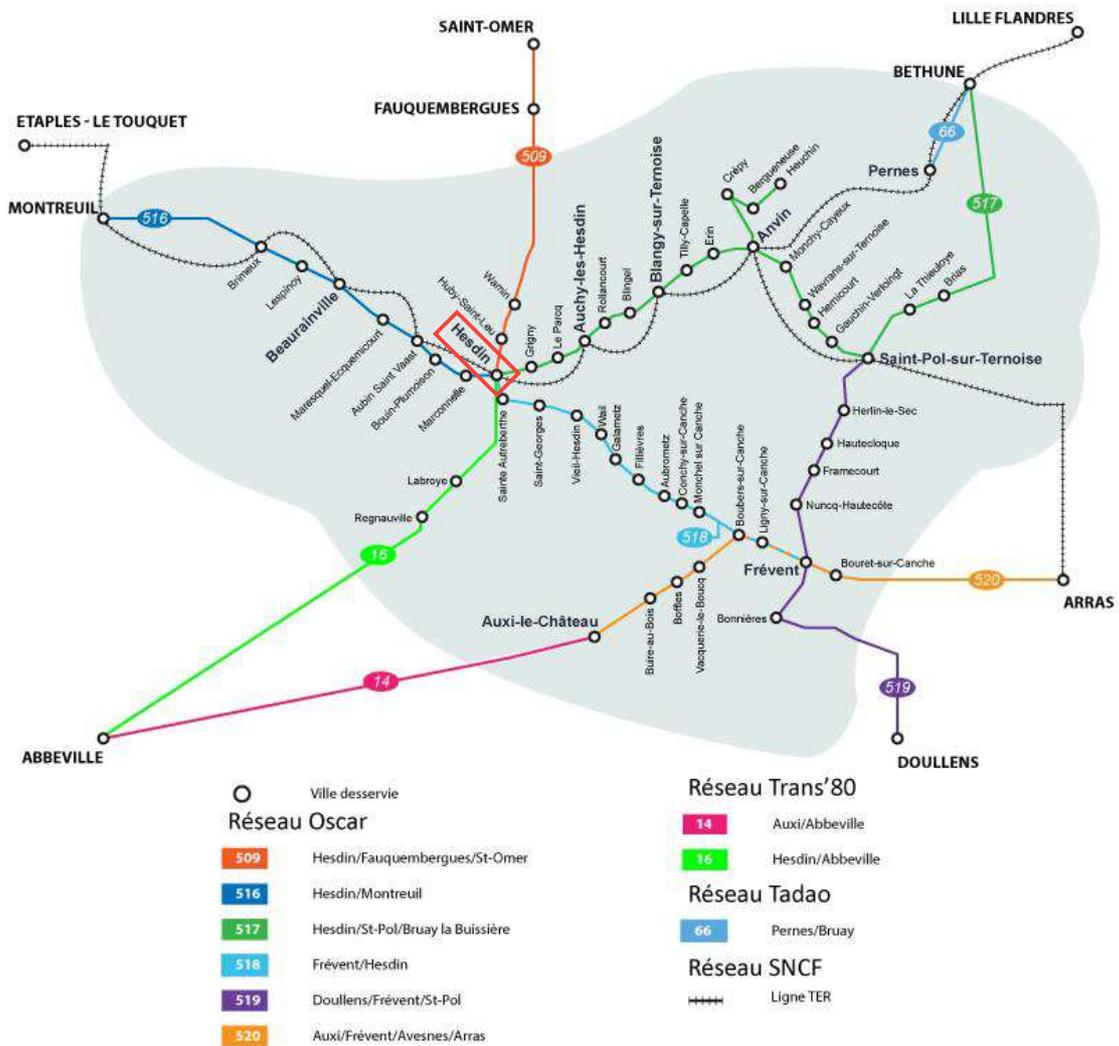
0 500 1000 m



LOCALISATION DU PROJET

 AECOM France Bureau De Paris 10, Place De Belgique 92250 La Garenne-Colombes	Titre	ETUDE D'IMPACT – PROJET DE CREMATORIUM		Ech. 1/25 001	Format A4
	Lieu	MARCONNELLE (62)		Date JANVIER 2023	Proj. 60696915
Client	OGF		Ref. BDX-RAP-22-03606	Dess. JFJ	Vérif. LCM
ANNEXE 2					

Le réseau de transport en commun sur le Ternois et les 7 Vallées











DREAL Hauts-de-France

Paris, le 16 mars 2023

Objet :

Précisions complémentaires suite à demande d'examen au cas par cas concernant le projet création d'un crématorium sur la commune de Marconne (62)

Madame,

Nous avons bien reçu votre demande de compléments suite à l'examen au cas par cas initié dans le cadre d'un projet de création d'un crématorium situé à Marconne (62). Nous sommes en mesure de vous apporter les précisions suivantes :

- **Pourriez-vous nous indiquer la surface de plancher globale du projet ?**

La surface de plancher globale du projet est de 638 m²

- **Pourriez-vous nous préciser le nombre de places de stationnement qui sera créé ?**

Le projet met en place deux aires de stationnement distinctes :

- 30 places accessibles au public dont 1 PMR,
- 3 places réservées au personnel dans la cour de service.

- **Sur un plan, les transports en commun disponibles aux alentours du site ?**

Les modes de transports alternatifs pour un site implanté en milieu rural sont plutôt limités. L'arrêt de bus le plus proche se situe sur la commune d'Hesdin, à environ 650 mètres au nord-est du site. La gare SNCF d'Hesdin, la plus proche du site d'implantation du projet, est quant à elle située à 1,3 km au nord.

Vous trouverez en **Annexe 1** un plan de situation du projet qui distingue ces deux points d'intérêts, ainsi que le plan des lignes de bus qui desservent la commune d'Hesdin.

- **Pourriez-vous préciser la nature actuelle du terrain ? Son classement au PLU ? Des études écologiques ont-elles été menées sur le site ? (faune, flore, zone humide...)**

Le terrain est actuellement en herbe et régulièrement fauché par les services techniques de la municipalité. Il est zoné UE sur le document d'urbanisme en vigueur (PLUI de l'Hesdinois). La carte

de zonage est disponible [ici](#). Jusqu'à présent, aucune étude écologique n'a été entreprise sur le site.

- **Des études alternatives au rejet des eaux pluviales dans le réseau ont-elles été effectuées ?**

Les eaux pluviales ne seront pas rejetées dans le réseau. Elles seront rejetées dans le milieu par infiltrations naturelles après passage au travers de massifs drainants. Ces derniers permettent de piéger les polluants en cas de pollution chronique. Le massif drainant est généralement constitué de graviers ou de galets à 30% de porosité ou d'un matériau alvéolaire plastique à 90% de porosité. Afin d'éviter la migration de particules fines, un géotextile entoure ce massif. Ces massifs sont représentés sur le plan d'assainissement du projet (**Annexe 2**).

- **Avez-vous pris l'attache de la station d'épuration afin de connaître leur capacité de réception des effluents ?**

L'impact des rejets en eaux usées sanitaires lié à l'exploitation du futur crématorium (valeur maximale prévue de 100 personnes présentes par crémation et de 6 crémations par jour, soit 600 personnes par jour au maximum pendant environ deux heures) est considéré comme faible. Les eaux usées sanitaires sont collectées par le réseau public de la ville et sont traitées par une installation d'assainissement collectif. Au vu de la population des communes du périmètre d'étude (près de 5 000 habitants), l'impact quantitatif lié aux rejets en eaux usées sanitaires du projet de crématorium est donc limité. Au vu de ces éléments, nous n'avons pas jugé nécessaire de prendre attache auprès de la station d'épuration des eaux.

- **Pourriez-vous nous fournir, si connue, une insertion paysagère et architecturale du projet ?**

Vous trouverez en **Annexe 3** des illustrations de l'insertion paysagère et architecturale du projet



Benjamin MAGOTT
Responsable de projets en charge de l'environnement